

N° 47/11.11

MOTION JEAN-JACQUES AUBERT "ENCOURAGER L'USAGE DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE PAR LA MISE À DISPOSITION DE BORNES DE RECHARGE"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet, composée de Mmes Claudine DIND-PERROCHET et Anne-Claire GIVEL FUCHS, de MM. Jean-Jacques AUBERT, Philippe BECK, Rémy DELA-LANDE, Jacques DUBOCHET et du rapporteur soussigné Stéphane DEWARRAT, s'est réunie le 16 mai 2011 à la salle des Pas perdus de l'Hôtel-de-Ville.

1 PRÉAMBULE

La motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge" a été déposée le 6 octobre 2010, développée le 3 novembre 2010 et la Municipalité y a répondu le 6 avril 2011. En séance du Conseil, Mme la Conseillère communale Claudine Dind-Perrochet a souligné le besoin de n'écarter aucune proposition et en particulier de ne pas la réaliser au détriment de l'augmentation de l'offre de transport public, elle a demandé de renvoyer la motion à l'étude d'une commission, la proposition est soutenue. Le 4 mai 2011, cette commission est nommée.

La voiture électrique peut sembler encore chère et avec trop peu d'autonomie, mais l'augmentation de l'offre est réelle, il ne s'agit plus de "concept cars" ou de véhicules pour des personnes un peu originales, mais bel et bien de modèles que chacun peut essayer chez un concessionnaire. Les publicités sur le petit écran deviennent légion. Les prix sont en train de chuter et l'autonomie des nouveaux modèles devient intéressante. Pour ce qui est de l'équipement de bornes de recharge, il semble (contacts avec la Romande Energie) que de tels équipements pourraient se réaliser en partenariat.

Le motionnaire rappelle l'intérêt de diversifier les sources d'énergie et ainsi de créer un appel pour les nouveaux véhicules électriques "zéro émission". Si l'autonomie peut a priori paraître faible : 150 km, elle est largement suffisante au quotidien pour la majorité des usagers. Depuis peu de temps et à l'avenir, les stations de recharge s'implantent dans les parkings d'entreprises, de supermarchés et des communautés publiques, en plus de la recharge conventionnelle que l'on peut effectuer à domicile. Les coûts des véhicules diminuent, l'autonomie s'accroît et ces deux dimensions deviennent acceptables pour que la commercialisation se fasse; les grandes firmes proposent maintenant de tels véhicules dans leurs catalogues.

2 DISCUSSION

Une part de la discussion s'est portée sur l'approvisionnement en électricité. Même si on ne sait pas d'où l'électron provient dans un réseau électrique international et complexe, il serait ridicule que l'augmentation de l'offre de véhicules électriques, et donc de places de stationnement, se fasse en parallèle à une augmentation de la production d'électricité produisant elle-même du CO₂ (centrales au charbon, gaz naturel ou pétrole). Les ressources devraient être solaires, éoliennes ou hydrauliques. Concernant l'apport hydraulique, il est nécessaire de noter que certaines de nos centrales hydro-électriques utilisent le pompage/turbinage, le pompage étant réalisé avec le surplus d'énergie produit la nuit, essentiellement d'origine nucléaire. Afin d'être en accord avec le principe de "zéro émission", il serait nécessaire que l'électricité fournie à des bornes de recharge soit vendue avec des certificats de provenance et au coût réel de production.

Des stations de recharge rapide en ville pourraient constituer un apport économique pour nos commerçants : pendant la recharge, le client va boire un café, fait quelques courses, découvre notre ville. Une telle station remplace quelques places occupées habituellement par un véhicule à émissions. Le véhicule électrique remplace petit à petit des véhicules plus bruyants et polluants, incitant de plus en plus de gens à y songer lors du remplacement d'un 2^e véhicule, voire pour l'unique véhicule d'un ménage. La station de recharge en ville serait ainsi visible et incitative pour convertir d'autres automobilistes.

D'un autre côté, la réalisation de places avec bornes de recharge ancrerait plus durablement le stationnement individuel au centre-ville, décourageant l'utilisation des transports publics, mettant le domaine public toujours et encore à la disposition de véhicules individuels stationnés au lieu de terrasses ou autres lieux de rencontres pour améliorer la vie des centres urbains. Mais les bornes pourraient être dans les parkings souterrains et l'offre pourrait s'accompagner de places hors de l'hypercentre afin de ne pas surcharger celui-ci inutilement.

La normalisation des bornes de recharge est une autre interrogation : Les différents constructeurs proposeront-ils des fiches électriques identiques, afin que d'une marque à l'autre, mais également d'un pays à l'autre, l'utilisateur trouve facilement un point de recharge ? Les fiches des bornes de recharge ainsi que celles des véhicules sont normalisées.

La réalisation des stations de recharge pourrait se faire en partenariat avec les fournisseurs d'électricité, ainsi le coût serait faible pour la commune, et c'est bien la mise à disposition qui est demandée par la motion. Si le coût de la borne n'est pas très élevé, toutefois les travaux de génie civil pour amener le courant pourraient être plus conséquents. Ces bornes, équipées également de prises domestiques conventionnelles, peuvent recharger des véhicules deux roues, scooters et vélos électriques.

Afin d'encourager tout un chacun à l'utilisation de véhicules moins polluants, une majorité de la commission trouve souhaitable que la commune renouvelle son parc automobile par des véhicules électriques et y encourage les entreprises locales, sociétés de taxis, etc. Par exemple, la Police de l'Ouest lausannois s'est équipée d'un véhicule hybride, un premier pas. Ce serait aussi certainement imaginable pour notre police, avec l'avantage de passer plus incognito dans le centre-ville piéton, essentiellement en respect des habitants pendant les nuits.

Un commissaire a fait remarquer que même un "véhicule zéro émission" est polluant : pour sa production, son transport au lieu de vente, sa démolition finale - sans même mentionner l'énergie et la matière nécessaires à toute installation de production d'énergie. Par véhicule "zéro émission", on sous-entend que c'est lorsque celui-ci se déplace par ses propres moyens.

Des membres de la commission proposent au motionnaire de transformer sa motion en postulat avant le vote du Conseil sur la prise en considération (art 62. Règlement CC). Ceci donnerait la possibilité à la Municipalité de nous soumettre un projet cohérent et global pour inclure l'utilisation de véhicules "zéro émission" dans sa politique et des mesures qui l'accompagnent.

Mais la prise en considération de la motion permettrait de se lancer rapidement dans ce processus par un effet contraignant sur la Municipalité. Rien n'empêcherait par la suite la Municipalité de compléter cette offre par un concept plus global.

La commission est restée partagée tout au long de la discussion sur les manières d'accompagner l'installation de quelques bornes de recharge, mais elle est unanime à souhaiter que cela se fasse d'une manière cohérente. La borne n'est qu'un maillon dans la chaîne électrique qui lie la production d'électricité à notre besoin de mobilité.

3 CONCLUSION

La présence à Morges de quelques bornes de recharge rapide pour véhicules électriques constituerait un atout économique et touristique. D'autre part, Morges se montrerait ainsi consciente des changements nécessaires dans la mobilité individuelle et l'encouragerait. Mais il ne faut pas que ce nouveau dispositif amène autant de problèmes qu'il n'en résout; il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif cohérent avec le but premier : fournir de l'électricité à des véhicules "zéro émission".

La commission, convaincue du bien-fondé de la motion, accepte par 4 voix contre 3 la prise en considération de la motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération la motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharge",

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Stéphane Dewarrat